

Affaire suivie par : Denis Reverchon  
Division des examens et concours (DEC4/BTS)  
Tél : 04 76 74 72 47  
Mél : denis.reverchon@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 15 mars 2021

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

### **Instructions aux candidats individuels du BTS « Electrotechnique », session 2021**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2021 du brevet de technicien supérieur « Electrotechnique ».

La présente circulaire comporte 1 annexe.

### **I – CALENDRIER DES EPREUVES - CENTRES D'EXAMEN**

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente circulaire.

Quatre centres d'examen sont prévus pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites :

**Lycée Du DAUPHINE**

Bd Rémy Roure - BP 1113  
26103 Romans-sur-Isère  
Tel : 04 75 02 28 93

**pour les candidats individuels de l'ardèche et de la drôme**

**Lycée Pablo Neruda**

35 rue Henri Wallon  
38400 St Martin D'Hères  
Tel : 04 76 25 07 22

**pour les candidats individuels de l'isère**

**Lycée René PERRIN**

41, Rue René Perrin  
73400, Ugine  
Tel : 04 79 37 30 55

**pour les candidats individuels de la savoie**

**Lycée Jean MONNET**

1, place De Lattre de Tassigny  
74106 Annemasse  
Tel : 04 50 87 18 36

**pour les candidats individuels de la haute savoie**

Pour les épreuves orales et pratiques, un centre unique est prévu : Le Lycée Galilée, 124 Avenue du Général Leclerc, 38209 Vienne (04 74 53 00 13). Seule l'épreuve d'anglais fera l'objet d'un regroupement avec les autres spécialités de BTS et dans un centre différent. La convocation qui vous sera envoyée mi-avril apportera cette information.

**IMPORTANT** : il vous appartiendra, dès réception de la convocation aux épreuves, de contacter le directeur délégué à la formation professionnelle et technologique (DDFPT) du Lycée Galilée à Vienne (voir coordonnées précises en page 3). Ce dernier sera en mesure de vous indiquer les dates et l'ordre de passage pour l'épreuve professionnelle de synthèse (E6) et pour l'épreuve de « Projet technique industriel » (E5)

## **II - LIVRET SCOLAIRE**

Dans le cas où vous êtes en possession d'un livret scolaire, ce dernier devra être déposé dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve

## **III - EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE « ANGLAIS »**

L'épreuve de langue vivante est composée de deux parties. Vous trouverez les informations relatives à cette épreuve à l'adresse suivante (pages 21 et 22) :

[https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/prograLVE\\_BTS\\_STI.pdf](https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/prograLVE_BTS_STI.pdf)

## **IV - RECUPERATION DES DOSSIERS TECHNIQUES SUPPORTS DES EPREUVES E5 et E6-1**

### **A - EPREUVE E5 – PROJET TECHNIQUE INDUSTRIEL**

Les candidats libres doivent venir récupérer leur dossier technique au Lycée Galilée (Vienne) à partir du **lundi 10 mai 2021** (contacter Mr Khalid SALIHI, DDFPT). Le retrait s'effectuera sous forme informatique, les candidats devront se munir d'une clé USB.

### **B – EPREUVE E6-1 – ORGANISATION DE CHANTIER**

Les candidats libres doivent venir récupérer leur dossier au Lycée Galilée (Vienne) à partir du **lundi 10 mai 2021** (contacter Mr Khalid SALIHI, DDFPT). Le retrait s'effectuera sous forme informatique, les candidats devront se munir d'une clé USB.

## **V - EPREUVE U6-2 – RAPPORT DE STAGE DE TECHNICIEN EN ENTREPRISE**

### **A – CONFORMITE DES DOSSIERS**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

**La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :**

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

### **B - DEPOT DES RAPPORTS DE STAGE**

Les candidats libres doivent transmettre leur rapport de stage au Lycée Galilée (Vienne) à l'attention de Mr Khalid SALIHI, DDFPT, pour le **lundi 31 mai 2021 délai de rigueur.**

**IMPORTANT** : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

**Coordonnées du Lycée Galilée, à Vienne**

124 Avenue Général Leclerc  
38201 - VIENNE  
Tél. : 04-74-53-00-13  
Ligne directe DDFPT : 04-74-53-14-31 (Mr Khalid SALIH)

**VI - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS - DIPLOMES**

Les délibérations du jury se tiendront :

**le jeudi 1er juillet 2021 à 13h30  
sous la présidence de Mr Guy Chateigner, IA-IPR de STI**

Résultats : la liste des résultats pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes des candidats individuels leurs seront adressés directement par courrier recommandé dans le courant du mois d'octobre 2021.

**VII - DOSSIERS-MEMOIRE**

Les dossiers mémoire doivent être conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est à dire jusqu'au 15 juillet 2022. Les certificats de stage seront remis aux candidats qui en feront la demande.

**VIII - FRAUDE A L'EXAMEN :**

Les fraudes aux examens et concours de l'enseignement technique sont régies par le décret n°2020-652 du 28 mai 2020.

# ANNEXE I

## CALENDRIER DES EPREUVES - SESSION 2021

### BTS « ÉLECTROTECHNIQUE »

#### EPREUVES ECRITES

	Durée	Dates	Métropole
E3 – MATHÉMATIQUES – Groupe A2	3h00	Lundi 10 mai	14 h - 17 h
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	4h00	Mardi 11 mai	14h – 18h
E4 – ÉTUDE D'UN SYSTÈME TECHNIQUE INDUSTRIEL			
E4.1 – Pré-étude et modélisation	4h00	Mercredi 12 mai	8 h - 12 h
E4.2 – Conception et industrialisation	4h00		14 h - 18 h

#### IMPORTANT :

Pour l'épreuve E1, les candidats, ne peuvent pas quitter la salle d'examen avant la fin de la deuxième heure.  
Pour l'épreuve E3, les candidats ne peuvent pas quitter la salle avant la fin de la troisième heure de composition.  
Pour l'épreuve E4, les candidats ne peuvent pas quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

#### EPREUVES ORALES

E5 - Projet technique industriel : Présentation du projet	Du lundi 14 juin au vendredi 18 juin
E6 - Epreuve professionnelle de Synthèse  U6-1 Organisation de chantier  U6-2 Rapport de stage de technicien en entreprise	Du lundi 14 juin au vendredi 18 juin
E2 - Anglais	Du 27 au 29 avril